

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 JANVIER 2013
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 11 JANVIER 2013**

Séance : 01/ 2013

- 9 conseillers présents
 - Madame MOREL Dorothée absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur DESSE Jean Michel
 - Madame GALLANT Stéphanie absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur DELAYEN Frédéric
 - Monsieur COLAERT Philippe, absent non excusé
 - Monsieur DE JONCKHEERE Alain, absent non excusé
 - Monsieur ASSELINEAU Franck, absent non excusé

L'ordre du jour était le suivant :

- 01 / 2013 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 01 / 2013 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 01 / 2013 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire**
- 01 / 2013 / 04- * - Délibération DETR**
- 01 / 2013 / 05- * - Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, spécialité restauration**
- 01 / 2013 / 06- * - Compte rendu des réunions aux différents syndicats**
- 01 / 2013 / 07- * - Questions diverses**
 - Compte rendu du contrôle des régies municipales**
 - Compte rendu du bilan annuel de la FDE**

01 / 2013 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Mademoiselle PAGES Evelyne se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

01 / 2013 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

01 / 2013 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique qu'il n'a pas eu de délégation signée depuis la dernière réunion.

01 / 2013 / 04- * - Délibération DETR

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal qu'il a rediscuté avec Monsieur BONNEAU de la Sous Préfecture concernant le dossier de subvention école-bibliothèque présenté à la DETR. Monsieur BONNEAU lui a suggéré de faire 2 demandes distinctes, une pour l'école et l'autre pour la bibliothèque. Les dossiers ont donc été modifiés en ce sens et renvoyé à la sous-préfecture le lundi 14 janvier pour être enregistrés avant la date limite qui était le 18 janvier. Monsieur BONNEAU nous a accordé un délai supplémentaire pour que les délibérations du conseil municipal adéquates lui parviennent juste après le 21 janvier 2013.

Monsieur le Président explique qu'il a fait appel à Monsieur LEMAY TOULOUSE pour établir les devis correspondant à l'école et à la bibliothèque en prenant en compte les critères d'excellence environnementale (bâtiments HQE, BBC, etc), ce qui permet de faire une demande de subvention de 35 % au lieu de 25 % dans les conditions des critères imposés par la Préfecture. Sur les 14 critères d'excellence qui peuvent être retenus, Monsieur LEMAY TOULOUSE a établi 3 critères de très haute performance et 4 critères de performance « performant ». Le coût estimatif est de l'ordre de 1700 €/m². Monsieur DELAYEN demande quel est le nombre d'enfants actuellement à l'école. Monsieur le Président lui répond qu'il est voisin de 55. Monsieur DELAYEN demande s'il n'y aura pas de fermeture de classe. Monsieur le Président lui répond que dans le nouveau PLU il est prévu un nombre de constructions importante qui devrait augmenter sensiblement le nombre d'enfants à l'école et que pour la fermeture d'une classe, cela est du ressort de l'inspection académique. Monsieur WALLE demande si nous devons respecter des délais dans le déroulement du projet. Monsieur le Président indique qu'on saura fin mars quels sont les dossiers retenus et que la signature des ordres de service doit être faite pour le 20 septembre 2013 ce qui veut dire qu'il faut rapidement faire un appel à architecte et déposer ensuite le permis de construire pour lancer la consultation aux entreprises. Cela nous laisse très peu de temps.

Monsieur DELAYEN pose la question de la voirie pour l'accès à l'école. Monsieur le Président signale qu'il n'a pas eu le temps de s'en occuper. Monsieur DELAYEN pose également la question de savoir si la rue du Moulin est retenue par le conseil Général est-ce que la commune peut faire face aux travaux de cette rue et aux travaux de la ferme de Monsieur SENECHAL. Monsieur le Président lui répond que le coût des travaux restant à la charge de la commune est de l'ordre de 100 000 € (28 000 € pour la ferme Sénéchal et environ 75 000 € pour la rue du moulin). C'est à peu près ce que nous allons retoucher de la part du FCTVA sur les dépenses d'investissement 2012. Ces deux opérations seraient donc naturellement financées.

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'il reçoit Madame LEBLANC du conseil général ce mercredi ainsi que des représentants d'Artois Comm pour discuter des 2 projets et savoir exactement combien ils seraient subventionnés. Monsieur le Président a convié les membres de la commission école et ceux du conseil municipal à participer à cette réunion.

Après toutes ces explications, il demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur le montage financier du dossier école, à savoir :

Demande de subvention pour la construction d'un pôle maternelle Haute Qualité

Environnementale à VIEILLE CHAPELLE

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal que ces demandes de subvention visent à remplacer les préfabriqués qui sont vieillissants en construisant une classe maternelle proche des bâtiments de l'école. L'équipement comprendra une liaison avec l'école existante ainsi qu'une salle d'évolution plurivalente, un dortoir, un bureau de direction, des sanitaires enfants et adultes ainsi que des espaces de circulation et hall d'entrée. Monsieur le Président propose de faire les demandes de subvention suivantes :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
- Travaux	428 000 € 00	<u>Subventions demandées (64.42%)</u>	
- Etudes, Maîtrise d'œuvre	92 000 € 00	- DETR (33.66%)	175 000 € 00
Coordination		- FARDA (3.85%)	20 000 € 00
		- Artois Comm (7.69 %)	40 000 € 00
		- CAF (6.62%)	50 000 € 00
		- ADEME (1.92%)	10 000 € 00
		- RESERVE Parlementaire (3.85 %)	20 000 € 00
		- RESERVE Sénatoriale (3.85%)	20 000 € 00
		Sous-Total	335 000 € 00
		<u>Autofinancement (35.57%)</u>	
		Fonds propres (12.50%)	65 000 € 00
		Emprunts (23.07%)	120 000 € 00
		Sous-Total	185 000 € 00
TOTAL (HT)	520 000 €00	TOTAL (HT)	520 000 € 00

Après délibération, les membres du conseil adoptent ces propositions à l'unanimité.

Demande de subvention pour la réalisation d'un espace bibliothèque - médiathèque

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal que ces demandes de subvention visent à créer une bibliothèque médiathèque pour remplacer la bibliothèque existante qui est située au premier étage du foyer communal et qui ne dispose pas d'une surface adéquate. Cet espace répondra aux réglementations d'accessibilité et de sécurité. Monsieur le Président propose de faire les demandes de subvention suivantes :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
- Travaux	120 000 € 00	<u>Subventions demandées (77.47%)</u>	
- Etudes, Maîtrise d'œuvre	26 000 € 00	- DETR (35.00%)	51 100 € 00
Coordination		- FARDA (13.70%)	20 000 € 00
		- Artois Comm (28.77 %)	42 000 € 00
		Sous-Total	113 100 € 00
		<u>Autofinancement (22.53%)</u>	
		Fonds propres (22.53%)	32 900 € 00
		Emprunts	
		Sous-Total	32 900 € 00
TOTAL (HT)	146 000 €00	TOTAL (HT)	146 000 € 00

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent cette proposition à l'unanimité

01 / 2013 / 05- * - Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, spécialité restauration et d'un poste ATSEM

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que Madame CRANKSHAW a passé avec succès le concours d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, spécialité restauration. Monsieur le président lui présente ses félicitations et propose à l'assemblée de créer dans la commune un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, spécialité restauration.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Monsieur le Président propose la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, spécialité restauration option cuisinier
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de titulaire créé en application des cinquièmes et sixième alinéas de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe, spécialité restauration option cuisinier en raison d'un concours réussi

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'un** poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe, spécialité restauration option cuisinier permanent à temps non complet à raison de 28 H 00. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 21 Janvier 2013

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint

Grade : Adjoint technique de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent cette proposition

Monsieur le Président informe que Mademoiselle LIBBRECHT Camille a passé avec succès son concours d'ATSEM et propose aux membres du conseil municipal de créer également un poste d'ATSEM. Il félicite Mademoiselle LIBBRECHT Camille pour la réussite de son examen. Monsieur le Président signale que Mademoiselle LIBBRECHT reprendra son travail le jeudi 24 janvier suite à son congé maternité.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Monsieur le Président propose la création d'un poste d'ATSEM

- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de stagiaire créé en application des cinquièmes et sixième alinéas de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ATSEM en raison d'un concours réussi

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'un** poste d'ATSEM permanent à temps non complet à raison de 28 H 00 (Heures hebdomadaires).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 21 Janvier 2013

Filière : Sociale

Grade : ATSEM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président informe les conseillers municipaux que Madame LAZARO Marie-Paule a eu un contrôle inopiné des trois régies qu'elle a en charge (cantine, garderie, locations de salles). Le rapport de la trésorerie générale indique qu'il n'y a aucune observation à faire et que les régies sont bien tenues. Monsieur le président la félicite et l'engage à continuer.

Monsieur le Président signale que Madame GUILLOT Sylvie s'est cassée le coude suite à une chute sur une plaque de verglas en venant au travail et qu'elle est en arrêt pour l'instant jusqu'au 17 février 2013. Monsieur le Président remercie Madame BILLET qui, au pied levé, reprendra une partie du travail de Madame GUILLOT.

Mademoiselle LIBBRECHT reprend son travail le jeudi 24 janvier en tant que stagiaire dans le poste d'ATSEM. Il sera demandé à Mademoiselle LIBBRECHT de passer la seconde partie de BAFD dans l'année en cours.

Monsieur WALLE signale que Monsieur WAQUET est en arrêt maladie et que durant son arrêt c'est Monsieur MURAWSKI Francis qui effectuera son travail.

01 / 2013 / 06.01 Artois comm

Monsieur DESSE signale qu'il a assisté à une réunion d'Artois Comm où il était question du débat budgétaire. Lors de cette réunion, il est proposé de diminuer les investissements de 5%, de ne pas embaucher durant l'année 2013. Dans l'élaboration du budget, il faudra prendre en compte la suppression des corrections des potentiels fiscaux comme diminution des recettes et le maintien du pourcentage des taux d'imposition. L'état a par ailleurs appliqué une augmentation des bases de 1.8%. En 2013, les dotations FNGIR, DCRIF resteront les mêmes qu'en 2012 (en € constants).

01 / 2013 / 06.02 SIAAAH

Monsieur WALLE signale qu'il a assisté à une réunion du SIAAAH, il indique que les cotisations ne vont pas bouger pour l'année 2013 et que pour VIEILLE CHAPELLE il est noté au programme les travaux de la Loisme durant le second semestre 2013.

01 / 2013 / 07- * - Questions diverses

Compte rendu du bilan annuel de la FDE

Monsieur le Président mentionne que le rapport annuel de la Fédération Départementale d'Energie est consultable et qu'une fiche synthétique existe sur la commune de VIEILLE CHAPELLE. Un contrat de concession est signé pour une durée de 30 ans depuis le 10 mars 1998. La commune comptait en 2010, 92 clients et en 2011, 94. Les recettes d'acheminement pour l'année 2010 étaient de 31 343 € et pour l'année 2011, de 27 642 €. Le réseau compte 5195 mètres et il y a eu une intervention en 2011 sur à une fuite de gaz.

P.L.H

Monsieur le Président signale qu'il a reçu l'étude finale du PLH d'Artois Comm. Elle est consultable en mairie.

Location des tables rondes pour l'Espace Avenir

Monsieur le Président signale qu'il y a eu des demandes pour louer les tables rondes au niveau de l'Espace Avenir. Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord de mettre celles-ci à disposition dans les mêmes conditions que le foyer, à savoir que celles-ci sont montées et démontées par les employés communaux pour un coût de 4 € 50 la table. Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Conteneurs à verres

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal que la collecte du verre est amenée à disparaître et qu'elle sera remplacée par des colonnes de verre. La commune va donc prévoir des emplacements.

ARARCO

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que dans la lettre de liaison de l'ARARCO, un article est paru sur la restauration de la chapelle Saint Liévin.

Les rythmes scolaires

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que l'application de la loi des rythmes scolaires sera mise en place dès la rentrée de septembre prochain avec une possibilité de dérogation jusque septembre 2014 date obligatoire de la mise en place. Monsieur le Président indique que si cela se fait en septembre 2013, la commune peut bénéficier d'une aide financière forfaitaire de 50 € 00 par enfant et que celle-ci pourra être majorée pour les communes rurales les plus en difficulté. Monsieur le Président propose aux membres du conseil de réfléchir sur ce qui pourrait être mis en place par la commune et d'en débattre au prochain conseil municipal.

Le Plan Local d'Urbanisme

Monsieur WALLE signale que l'enquête publique vient de se terminer et que le commissaire enquêteur a déjà fait parvenir un compte rendu des différentes sollicitations des personnes pour certains terrains. Monsieur WALLE préconise à Monsieur le Président de convoquer Madame QUESTE afin de discuter ensemble sur chaque point avant de renvoyer le document à Monsieur le Commissaire enquêteur. Monsieur le Président propose de contacter Madame QUESTE pour ce vendredi après-midi si elle est disponible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 25